

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Desserte de Rognac :

Métropole Aix-Marseille Provence	100 000 €	20%
Conseil Régional	150 000 €	30%
Conseil Départemental 13	150 000 €	30%
Société du Canal de Provence	100 000 €	20%
Montant total €uros HT	500 000 €	